

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-deuxième session  
Luanda, République d'Angola, 19–23 novembre 2012

**RÉSOLUTION**

**VIH/SIDA : STRATÉGIE POUR LA RÉGION AFRICAINE**  
(Document AFR/RC62/10)

*Le Comité régional,*

*Rappelant* la résolution AFR/RC56/R3 intitulée «Prévention du VIH dans la Région africaine : Stratégie d'intensification et d'accélération», l'Appel d'Abuja de 2006 en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique et la Décision du Sommet de l'Union africaine tenu à Kampala en 2010 de faire de 2015 l'échéance pour l'atteinte des objectifs ciblés;

*Reconnaissant que* des progrès remarquables ont été réalisés sur le plan de la lutte contre le VIH/sida dans la Région africaine, notamment une diminution du nombre de nouvelles infections à VIH et un accroissement de l'accès à la thérapie antirétrovirale, ainsi qu'une augmentation du nombre de femmes enceintes VIH-positives recevant des médicaments au titre de la prévention de la transmission mère-enfant;

*Préoccupé par le fait que,* en dépit de la diminution du nombre de nouvelles infections, la prévalence régionale du VIH reste élevée, et également par le fait que la charge de morbidité liée au VIH constitue une cause majeure de mortalité maternelle excessive et de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans la Région africaine, avec de profondes répercussions sur le plan sociodémographique et économique;

*Conscient du fait que* les principaux défis auxquels sont confrontés les programmes nationaux de lutte contre le sida comprennent la fragmentation des interventions, l'insuffisance de liens entre les actions du secteur de la santé et la riposte multisectorielle au sens large, la faiblesse des systèmes de santé et la dépendance excessive à l'égard du financement international;

*Conscient* du rôle crucial de la solidarité internationale, de l'importance de l'engagement politique aux niveaux régional et national, y compris l'engagement des chefs d'État et de Gouvernement africains, et conscient de l'accroissement de l'allocation de ressources nationales à la lutte contre le VIH/sida dans la Région africaine;

*Rappelant* la nouvelle stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2011;

*Conscient* de la nécessité de fournir des orientations pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida dans la Région africaine de l'OMS, tout en tenant compte des particularités régionales et de la nécessité d'une riposte multisectorielle;

1. **APPROUVE** le document intitulé «VIH/sida : Stratégie pour la Région africaine»;
2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :
  - a) à intensifier et étendre les interventions de lutte contre le VIH pour inclure la promotion de la santé, des conseils pour un changement de comportement, le dépistage et des conseils de qualité en matière de VIH, l'utilisation des préservatifs masculin et féminin, la circoncision masculine médicalisée sûre et volontaire, la thérapie antirétrovirale précoce et la sécurité transfusionnelle dans le contexte de la riposte nationale multisectorielle au sens large, conformément aux lignes directrices de l'OMS;
  - b) à accélérer les efforts visant à éliminer la transmission mère-enfant du VIH et à améliorer la survie maternelle et infantile par des stratégies et interventions appropriées, notamment par leur intégration aux services de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, ainsi qu'aux services de santé sexuelle et génésique;
  - c) à élargir l'accès aux services de dépistage du VIH et de conseils, en veillant notamment à la confidentialité du dépistage du VIH et en faisant en sorte que le dépistage s'accompagne de conseils appropriés, que le temps qui sépare le dépistage de la communication des résultats soit court, et que l'orientation vers les programmes de soins et de traitement soit efficace;
  - d) à élargir le traitement et les soins du VIH aux enfants, aux adolescents et aux adultes tout en garantissant la prise en charge des coinfections, notamment par la tuberculose, et des comorbidités, et en veillant à la fourniture des soins et du soutien nutritionnels nécessaires pour améliorer l'efficacité et le respect du traitement, la poursuite des soins et la qualité de la vie;
  - e) à fournir des soins complets et un appui aux personnes vivant avec le VIH, notamment en renforçant les systèmes de soins communautaires, comme la capacité des prestataires de soins en milieu communautaire et à domicile et celle des associations de personnes vivant avec le VIH/sida;
  - f) à fournir un ensemble intégré d'interventions sur le VIH/sida, afin de satisfaire les besoins des principales populations et de s'assurer que les besoins des jeunes, des orphelins, des femmes et des hommes sont dûment pris en compte dans la riposte nationale au VIH;
  - g) à renforcer la capacité des systèmes de santé à assurer des interventions et des services sur le VIH/sida, par l'amélioration du rôle de tutelle et d'orientation des pouvoirs publics, le renforcement des ressources humaines pour la santé, l'amélioration des systèmes d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration de la capacité des laboratoires et des systèmes d'information stratégiques;
  - h) à inclure les considérations en matière de genre et de droits de l'homme dans la conception des services de santé, et à mettre en œuvre et suivre des politiques et pratiques visant à éliminer la stigmatisation, la discrimination et d'autres violations des droits de l'homme dans la prestation des services de santé;

3. **PRIE** le Directeur régional :

- a) de continuer à fournir une orientation technique et normative pour l'élaboration de politiques et plans d'action et la mise en œuvre des programmes, ainsi qu'en matière de suivi et d'évaluation;
- b) d'œuvrer avec les autres partenaires, notamment l'ONUSIDA et d'autres institutions du système des Nations Unies, le PEPFAR, le Fonds mondial, la Fondation Bill and Melinda Gates et les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour fournir un appui harmonisé aux pays dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du programme;
- c) de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie et de faire rapport au Comité régional tous les deux ans.

